

Réparer comme réponse à la surconsommation : la Suisse est prête pour un droit à la réparation

Résultats d'un sondage représentatif sur le rapport de la population suisse à la réparation



GREENPEACE

1 Introduction

En matière de gestion des ressources naturelles et des déchets, il est souvent question d'économie circulaire. La Suisse, longtemps considérée comme pionnière dans ce domaine, est désormais à la traîne. Durant des décennies, l'économie circulaire façon helvétique s'est focalisée sur la gestion des déchets, développant des systèmes de recyclage certes performants, mais peu à même de réduire de manière significative l'empreinte écologique du pays. En effet, seule une toute petite partie des ressources utilisées pour produire nos biens de consommation proviennent de matières recyclées.¹ Ce système a atteint ses limites.

Pourtant le temps presse. La crise environnementale à laquelle nous assistons est la conséquence directe d'une surexploitation des ressources et d'une surproduction de déchets, de polluants et de CO₂. La population suisse a une empreinte écologique très élevée en comparaison internationale.

Il est donc important de faire évoluer rapidement notre utilisation des ressources. L'un des aspects centraux d'une économie circulaire minimisant l'impact écologique concerne la réparation de biens de consommation déjà en circulation.² La réparation permet de prolonger la durée de vie d'un bien et, de ce fait, d'éviter l'utilisation de nouvelles ressources pour un appareil ou un objet de remplacement, tout en diminuant la quantité de déchets.³ La réparation est généralement plus avantageuse au niveau environnemental que le recyclage, car elle conserve les propriétés physiques du bien, alors que le recyclage détruit le produit, par des processus énergivores, pour en récupérer des matériaux secondaires.

La réparation, bien qu'étant une solution d'avenir, semble être tombée en désuétude dans un système de consommation où tout est constamment remplacé par du neuf. Et bien que partout dans le pays, des entreprises proposent des services de réparation et que de fantastiques bénévoles mettent à disposition leur savoir lors de Repair Cafés, la réparation semble avoir été marginalisée.

Mais qu'en pense la population suisse ? Est-elle prête à faire réparer davantage ses biens de consommation et ainsi contribuer à la protection de l'environnement ? Quelles sont les freins à ces réparations ? Il existe très peu d'informations sur le rapport de la population suisse à la réparation. Greenpeace Suisse a donc souhaité brosser un premier portrait de l'opinion publique dans ce domaine et a commandé un sondage représentatif.

Le présent rapport documente et commente les résultats de cette enquête d'opinion effectuée en octobre 2021. Les commentaires en marge font le lien avec le droit à la réparation demandé par Greenpeace et détaillé en fin de document (page 11).

Information sur le sondage

Enquête téléphonique (CATI) réalisée entre le 8 et le 30 octobre 2021 par l'institut gfs-zürich auprès de la population de plus de 18 ans en Suisse romande et en Suisse alémanique. L'étude est représentative pour cette population.

Échantillon et intervalle de confiance : pour N = 1004 et 50% ; +/- 3.1%

1 Voir à ce sujet les publications de l'EMPA concernant le flux des matériaux en Suisse ainsi que leur empreinte écologique : <https://www.empa.ch/web/s506/care-project-match>

2 Voir les concepts généraux de l'UNEP (<https://www.unep.org/circularity>) ou de la Fondation Ellen Mac Arthur (<https://ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy-diagram>)

3 Rappelons ici que dans certains cas, le bilan écologique est plus avantageux lors du remplacement d'un appareil que lors de la réparation. Cela concerne avant tout de vieux appareils énergivores.



2 Résultats

2.1 Un intérêt à réparer déjà répandu

Nous avons demandé aux sondés de se prononcer sur leur démarche actuelle lorsqu'un appareil ou un objet dans leur ménage est défectueux. Il en ressort que l'intérêt à réparer se situe à un niveau élevé : 51% des personnes interrogées cherchent à le réparer elles-mêmes (autoréparation), tandis que 76% disent confier le bien à un professionnel. 28% des personnes interrogées disent acheter un produit de remplacement sans chercher à le faire réparer. (figure 1)

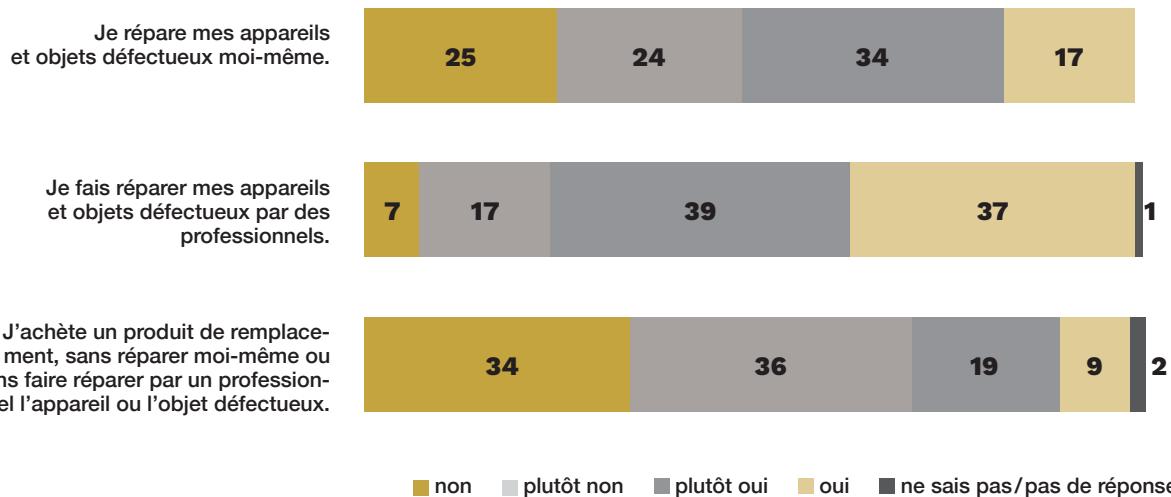


Figure 1. Réponses à la question « Imaginez les appareils et objets de votre ménage. Comment évaluez-vous les déclarations suivantes ? »

Le droit à la réparation demandé par Greenpeace implique la fixation d'objectifs quant au taux d'objets réparés et la mise en place de mesures de suivi pour contrôler la mise en oeuvre de ces objectifs.

Ces résultats donnent une image très positive de la situation actuelle, ils sont pourtant à considérer avec précaution. D'une part, la question a été posée de manière globale, sans faire de différence entre les catégories de biens de consommation. Les réponses aux questions touchant à la disposition de la population à réparer davantage, structurée par catégorie de biens, sont en ce sens plus précises. D'autre part, nous n'avons pas demandé si les objets et appareils ont effectivement pu être réparés – question qui pourrait donner un résultat différent. C'est un point à affiner dans une enquête d'opinion ultérieure. Il n'est d'ailleurs pas possible de comparer ces résultats à des statistiques officielles sur le taux de réparation actuel, car aucun chiffre n'existe dans ce domaine.

2.2 Des obstacles structurels à surmonter

Les sondés ont été invités à se prononcer sur les freins à la réparation. Sans surprise, le coût élevé d'une réparation, comparé au prix d'un appareil ou objet neuf, est l'argument récoltant le plus d'approbation : 76% des personnes interrogées disent être d'accord ou plutôt d'accord avec cet argument. Ce résultat confirme une expérience souvent faite au niveau individuel : en effet, qui n'a pas été confronté au coût dissuasif du devis lors d'une demande de réparation ?

Le droit à la réparation implique de rendre les réparations attractives, notamment au niveau financier.

Si cette situation correspond au système de consommation actuel (accentuée en Suisse en raison du coût du travail élevé), elle n'est plus tenable dans une perspective de protection de l'environnement, de gestion des ressources et de limitation des déchets. Il devrait être plus avantageux de prolonger la durée de vie d'un bien existant plutôt que de le remplacer par du neuf. Diverses pistes, mentionnées dans le chapitre 3, sont pourtant à disposition pour palier à cette situation absurde.

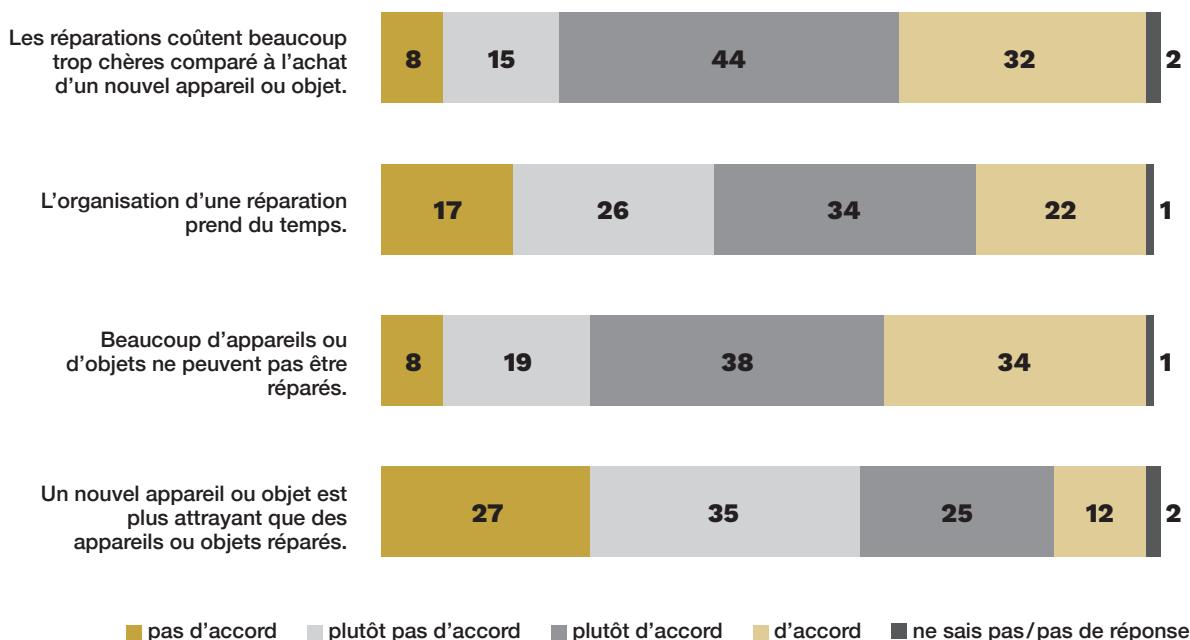


Figure 2. Réponses à la question :
« Qu'est-ce qui vous empêche de faire réparer des équipements et des objets ? »

72% des personnes interrogées sont d'accord qu'un frein à la réparation est l'impossibilité de réparer de nombreux biens de consommation. Pièces de rechanges pas ou plus disponibles, utilisation de colle qui rend l'ouverture d'un appareil impossible, visserie et outillage propriétaire – les raisons sont nombreuses. Cette tendance claire est à mettre en relation avec un soutien élevé à l'idée d'astreindre fabricants et distributeurs à mettre en circulation des objets réparables et à mettre à disposition pendant au moins 10 ans des pièces de rechange (voire chapitre 2.4).

Le droit à la réparation implique que des biens réparables soient mis en circulation et que les pièces de rechange, les informations et outils nécessaires à leur réparation soit accessibles.

Le droit à la réparation implique que d'une manière générale, les réparations soient facilitées.

L'affirmation « une réparation est difficile à organiser » recueille 56% d'avis favorables, alors que 43% des sondés ne l'appuient pas. Dans la pratique, il est vrai qu'il est très souvent plus compliquer de trouver une manière de réparer un appareil que de le remplacer par un nouveau : alors que les biens de consommation neufs sont disponibles 24h/24h en ligne et dans un réseau très dense de points de vente, la réparation implique de trouver un prestataire de service, de faire établir un devis, d'amener l'objet à un endroit déterminé et de le rechercher une fois réparé. Il est donc important d'étoffer rapidement l'offre et de la rendre accessible au niveau pratique/logistique également. Greenpeace invite notamment les collectivités publiques, qui excellent à organiser le ramassage et le tri des déchets, à passer à l'échelon supérieur et à organiser des systèmes de réparation proches des citoyens. Des offres de « logistique inverse », c'est à dire qui partent du consommateur vers le distributeur ou le fabricant tout en tenant compte des propriétés du produit (fragilité par ex.), doivent impérativement être déployées par les entreprises du secteur.

Quant à l'inclinaison à remplacer un bien de consommation par un autre parce que le nouveau serait plus attractif que le bien défective, elle est partagée par 37% des sondés. Même si ce pourcentage reste relativement élevé, il démontre que la majorité de la population n'a pas (complètement) cédé au marketing des producteurs et de la grande distribution voulant donner le sentiment que neuf signifie forcément mieux.



2.3 La population clairement disposée à réparer davantage.

Nous avons questionné les sondés sur leur disposition à réparer davantage leurs objets personnels, cela en différentiant neuf catégories de bien de consommation (voir figure 3 ci-dessous).

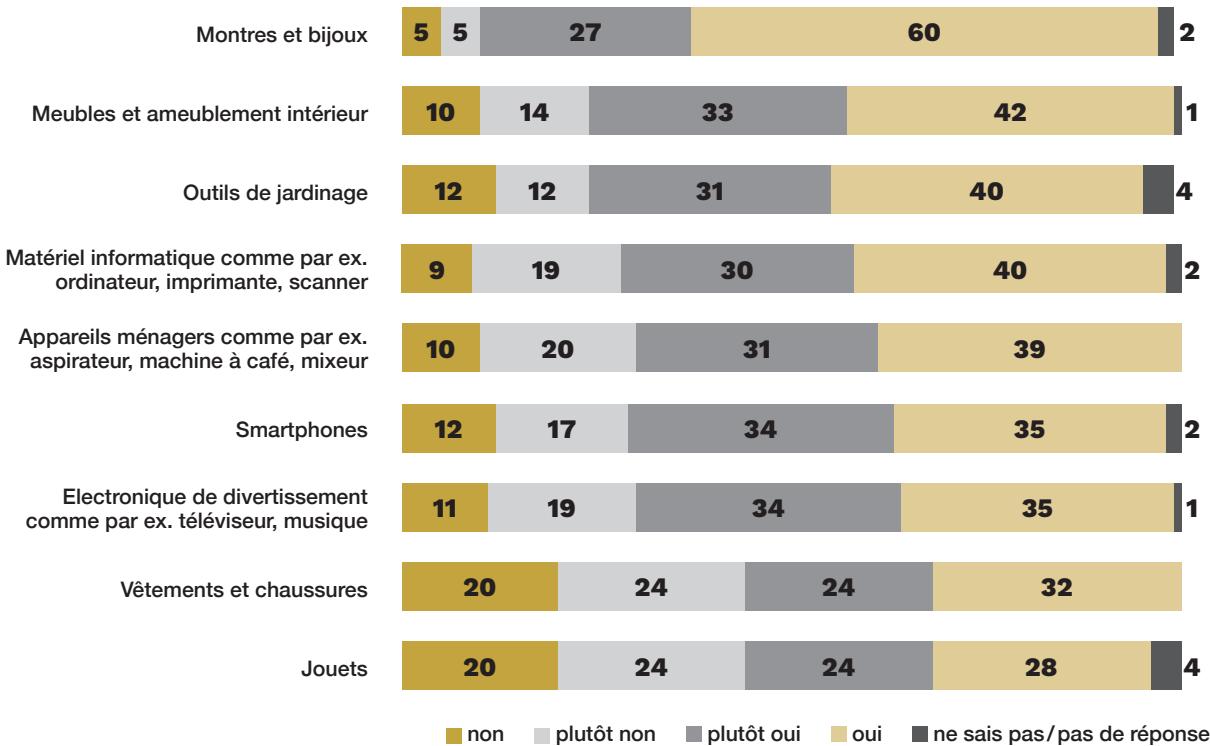
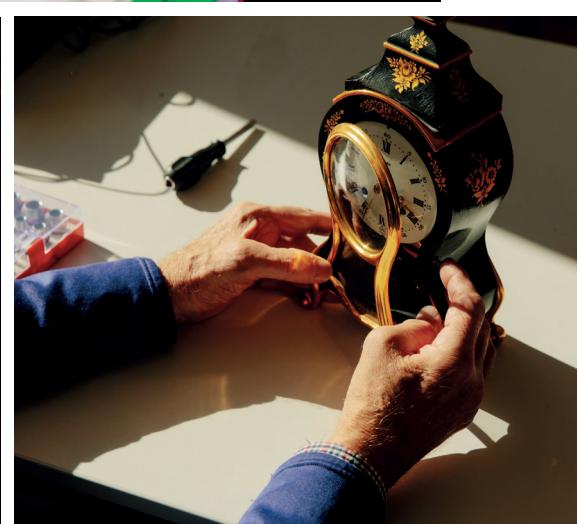


Figure 3. Réponses à la question : « Seriez-vous prêt ou non à faire réparer plus souvent les appareils et articles suivants lorsqu'ils tombent en panne ? »

La tendance générale qui s'en dégage montre clairement que la population en Suisse est disposée à réparer davantage ses biens de consommation défectueux. Dans toutes les catégories, les sondés montrent une propension importante à faire réparer davantage. Le taux de réponses positives varie entre 87% pour les montres et les bijoux et 52% pour les jouets.

Il est intéressant de constater que même dans le domaine des appareils électroniques et électriques, la disposition des sondés à réparer plus souvent est très élevée (70% pour l'informatique et les appareils ménagers, 69% pour les smartphones et l'électronique de divertissement). Ces chiffres sont à mettre en regard avec certaines stratégies commerciales, par exemple dans le domaine de la téléphonie, orientées vers un remplacement rapide des appareils alors que ceux-ci sont le plus souvent difficiles, voire impossible à réparer.

Notons encore que 56% des sondés sont prêts à faire réparer plus souvent leurs vêtements et chaussures. Cela ne correspond pas du tout aux tendances actuelles de la branche, orientée vers la « fast fashion », la mauvaise qualité et les prix bas. Les textiles ont pourtant une empreinte écologique considérable et une augmentation de leur durée de vie est inéluctable pour réduire leur impact environnemental.



2.4 Un soutien appuyé à des mesures fortes

Nous avons soumis aux personnes interrogées quatre domaines de mesures qui pourraient contribuer à augmenter le niveau de réparabilité et, en finalité, le taux de réparation. Il en ressort que les quatre types de mesures rencontrent un accueil très favorable de la part de la population (figure 4).

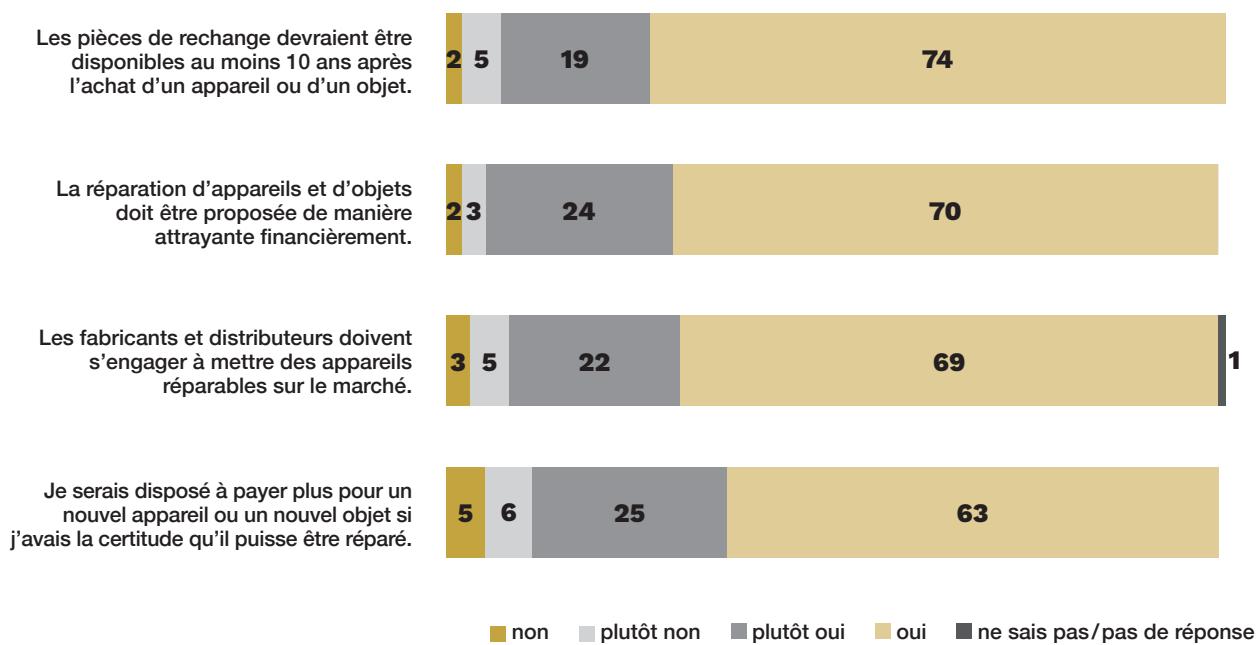


Figure 4. Réponses à la question : « Comment évaluez-vous les déclarations suivantes ? »

93% des sondés se montrent favorables à l'idée que les pièces de rechange soient mises à disposition pendant dix ans au moins après l'achat de l'appareil ou de l'objet. Et même si ce chiffre de dix ans devrait être différencié selon la catégorie de produits et leur durée de vie attendue, ce résultat montre un large soutien de la population à des changements dans ce domaine. Au niveau européen, les fabricants de certains appareils sont tenus de mettre à disposition depuis le 1er mars 2021 certaines pièces de rechange ainsi que des outils et des informations facilitant les réparations pendant une période de dix ans.⁴ En Suisse, des dispositions en matière d'efficacité des ressources, telles que la disponibilité des pièces de rechange et des guides de réparation, ont été adoptées pour des groupes de produits individuels.

Le droit à la réparation implique que les pièces de rechange soient accessibles, aussi dans la durée.

94% des sondés sont favorables à des mesures de soutien financier en faveur de la réparation. Cette tendance très nette fait écho à l'avis des sondés sur les obstacles à la réparation, où le coût joue un rôle prépondérant (voir chapitre 2.2). Il existe pourtant différentes pistes pour surmonter cet obstacle, telles qu'une taxe anticipée de réparation (similaire à la taxe d'élimination anticipée sur les appareils électriques déjà en vigueur), des assurances réparation, des fonds de réparation, une suppression de la T.V.A sur les services de réparation

Le droit à la réparation demande de rendre les réparations accessibles – aussi au niveau des coûts.

4 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:02019R2023-20210301&from=EN>

Le droit à la réparation demande de garantir une écoconception des produits, par exemple des composants modulables ou standardisés. Seul des appareils conçus pour être réparés pourront l'être.

Le droit à la réparation demande d'inciter les consommateurs à acheter des biens réparables, notamment avec un étiquetage adéquat.

ou encore une taxe d'incitation sur les produits neufs.

91% des personnes interrogées sont d'accord pour obliger les fabricants et les distributeurs à mettre des appareils réparables sur le marché. Là-aussi, la Suisse ne connaît pas de disposition légale en ce sens, reléguant le pays à la traîne en comparaison européenne : en effet, dans l'Union Européenne, les régulations dans le domaine de l'écoconception fixent depuis plusieurs années déjà des prescriptions en matière de design des appareils.

88% des sondés sont prêts à payer plus pour un appareil ou un objet, s'ils ont la certitude qu'il est réparable. Dans ce domaine, une mesure possible concerne une déclaration du degré de réparabilité et une information aux consommateurs grâce à un étiquetage correspondant. Une telle mesure est mise en œuvre depuis janvier 2021 en France. Greenpeace Suisse considère cet étiquetage comme une bonne mesure transitoire, rappelant pourtant qu'à terme, des standards d'écoconception devraient garantir la réparabilité de tous les objets mis en circulation.

3 Synthèse : pour un droit à la réparation

Les résultats du sondage représentatif montrent un soutien conséquent de la population suisse à la réparation en général, ainsi qu'à différents aspects spécifiques englobés par un droit à la réparation. Celui-ci est détaillé en fin de document (chapitre 4). Greenpeace Suisse demande que ce droit soit garanti par les différents acteurs concernés.

3.1 Une modification de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE)

Le droit à la réparation nécessite une base légale afin d'être garanti. Début novembre 2021, une révision de la Loi sur la protection de l'environnement a été mise en consultation par la Commission de l'environnement du Conseil national (CEATE-N). Cette révision devrait poser les jalons d'une économie circulaire et ainsi, enfin, faire évoluer le système de gestion des ressources et des déchets. Greenpeace Suisse demande que le droit à la réparation soit repris à cette occasion.

3.2 Producteurs et distributeurs à la manœuvre

La plupart des biens de consommations mis en vente en Suisse sont produits par des entreprises étrangères. Quelques exceptions notoires sont à relever, comme Jura et Nespresso (machines à cafés), V-Zug (équipements de cuisine), Logitech (informatique et divertissements) ou bien sûr les entreprises horlogères. Greenpeace Suisse appelle ces entreprises, actives globalement, à garantir un droit à la réparation pour les produits qu'elles mettent en circulation.

Dans le domaine de la réparation, le levier le plus important au niveau suisse est entre les mains des distributeurs (en particulier la grande distribution), qui pourraient contribuer au déploiement de produits réparables et réparés :

- en proposant dans leur offre uniquement des produits réparables en garantissant la mise à disposition de pièces de rechange et de services de réparation.

Cela dit, un taux de réparation plus élevé va souvent à l'encontre des modèles d'affaires courants du secteur de la distribution, basés sur les marges découlant de la vente d'objet neufs et d'une croissance du niveau de consommation. Ainsi, le déploiement de systèmes incluant la réparation se fera si de nouvelles offres émergent, comme :

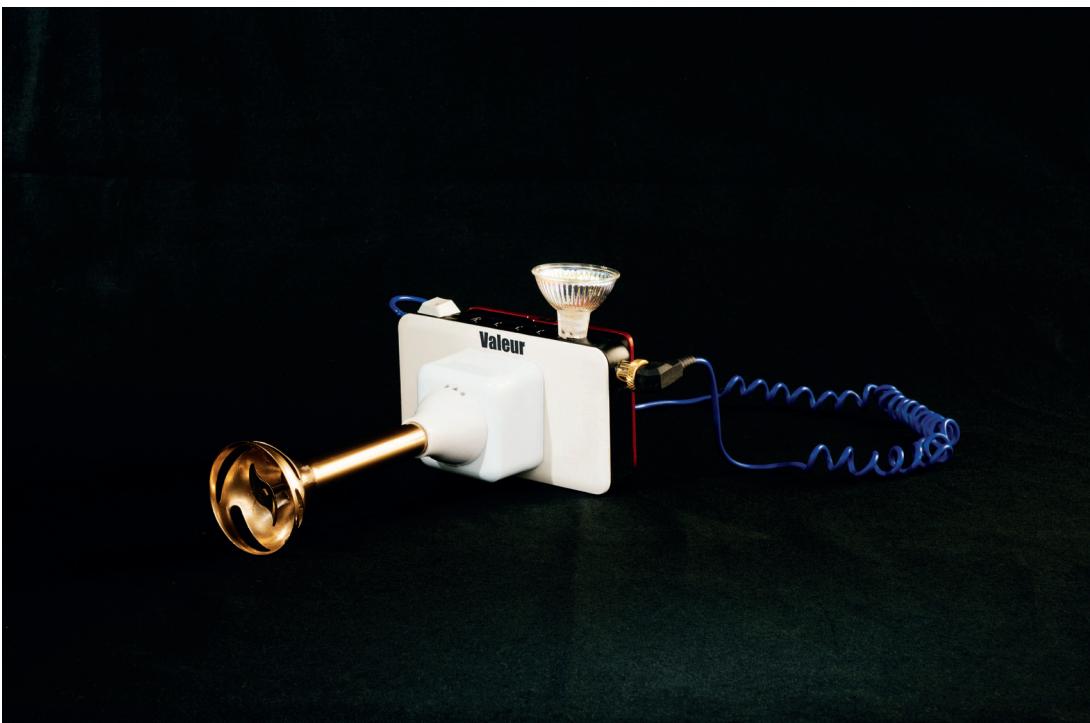
- des offres centrées sur la location de biens de consommation (ces offres existent pour les appareils utilisés peu souvent, mais pourraient être étendues à des biens utilisés sur la durée : informatique, ameublement, vêtements).
- Des offres où le service d'un produit est mis en vente, pas le produit lui-même : le consommateur paie par exemple pour un certain nombre de cycles de lavages d'une machine à laver, pas pour l'appareil en soi.

Greenpeace Suisse demande que la grande distribution garantisse un droit à la réparation et adapte son offre en conséquence.

3.3 Une transformation majeure concernant notre rapport aux biens matériels

Augmenter la durée de vie de nos biens de consommation, quels qu'ils soient, est une contribution importante et désormais indispensable à la protection de l'environnement. Réparer nos objets et nos appareils est l'une des solutions pour prolonger cette durée de vie et constitue un pilier central d'une économie dite circulaire, où l'on cherche à réduire l'utilisation de ressources et d'énergie. Greenpeace Suisse appelle l'ensemble des acteurs du système à garantir un droit à la réparation et à contribuer ainsi significativement à cette circularité. Cela constituerait en soi un progrès majeur en matière de gestion de nos ressources.

En même temps, Greenpeace rappelle qu'un changement radical de paradigme dans notre rapport aux biens de consommation est nécessaire si nous voulons respecter les limites planétaires en matière de ressources et de déchets. Une réduction du niveau de consommation est inéluctable. La réparation, même si elle doit jouer à l'avenir un rôle absolument prépondérant, devra rester subsidiaire à une réduction de la quantité de bien produits, mis en circulation et consommés.



4 Le droit à la réparation

Greenpeace Suisse demande l'introduction d'un **droit à la réparation**. Celui-ci doit permettre à chacune et chacun de choisir où (à son domicile, auprès de réparateurs agréés ou de réparateurs indépendants), à quel prix et dans quelle mesure un bien défectueux doit être réparé. Nous demandons donc aux décideurs politiques, fabricants, et distributeurs de produits de :

1. Mettre sur le marché des produits réparables

- Fixer des exigences d'écoconception (conception modulable, pièces standardisées, etc.)
- Remédier à l'irréparabilité intentionnelle
- Prémunir les utilisateurs contre l'obsolescence programmée
- Renforcer le droit de la garantie
- Développer les nouveaux modèles commerciaux liés à la vente de services ou la location de produits

2. Garantir un accès aux pièces de rechange et aux informations techniques

- Rendre les pièces détachées accessibles, aussi sur le long terme, et ceci à un prix abordable
- Garantir l'accès aux guides de réparation et d'entretien ainsi qu'aux outils de dépannage et de diagnostic, aux plans, aux logiciels ouverts intégrés dans des produits et à tout matériel et information nécessaire à la réparation.

3. Encourager une culture du réparable

- Fixer des objectifs concernant le taux de réparation et monitorer la situation
- Rendre la réparation attrayante, facile d'accès et abordable
- Inciter le consommateur à acheter des biens réparables
- Servir de modèle en tant qu'institution publique et entreprise

IMPRESSUM

Réparer comme réponse à la surconsommation :
la Suisse est prête pour un droit à la réparation

Auteur : Florian Kasser

Contributions : Barbara Wegmann

Mise en page : Franziska Neugebauer

Photos : Sarah Illenberger/Greenpeace, Joël Hunn/Greenpeace, Sonja Och/Greenpeace

Novembre 2021

Greenpeace Suisse, Badenerstrasse 171, Postfach 9320, CH-8036 Zürich

suisse@greenpeace.org

greenpeace.ch/fr/explorer/zero-dechet/

Greenpeace finance son travail de défense de l'environnement uniquement par des dons de personnes physiques et de fondations. La recherche et la réalisation de ce rapport ont été rendues possibles grâce aux dons liés au projet. Un grand merci.
Compte pour les dons: PC 80-6222-8